

Livraison de matériel médical à domicile et en RI/RPA (COVID-19)

AVANT LA VISITE

Avoir avec soi une trousse de visite :

- Gel à base d'alcool OU du savon et essuie-tout pour effectuer l'hygiène des mains* (HDM)
- Produit ou lingettes désinfectantes recommandées par Santé Canada <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html> OU une solution chlorée (eau de javel 5%, mélanger 1 part d'eau de javel et 9 parts d'eau)
- Équipement de protection individuel au besoin : masques de procédure, protection oculaire, gants, blouse à manches longues non stérile à usage unique
- Sac refermable pour pouvoir ranger de la protection oculaire
- Sac refermable pour disposer du matériel de protection

Communiquer avec le requérant ou le responsable de la résidence pour valider si l'usager est possiblement infecté par la COVID-19. Si oui, vérifier la faisabilité de reporter la visite

OUI

Visite reportée

NON

Communiquer avec l'usager ou le responsable de la résidence avant la visite et vérifier au moment de la visite

Déterminer si une personne possiblement infectée par la COVID-19 est présente dans le domicile :

- Faire un appel téléphonique avant de rentrer dans le logement pour vérifier si quelqu'un a des symptômes compatibles avec la COVID-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires ou autres symptômes qui pourraient s'ajouter selon le site suivant : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/#c48262>)

Demander également si une personne dans le domicile :

- A un diagnostic de COVID-19 et son isolement n'a pas été levé
- Est en attente d'un test ou du résultat d'un test pour la COVID-19
- A un des critères d'exposition à risque élevé. Les critères peuvent changer, ils sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/definition-nationale-cas.html>
- **Le BiPAP ou le CPAP doit être retiré 4 heures avant la visite. Demander à l'usager ou à la responsable de la résidence d'aérer la pièce**

PENDANT LA VISITE

- HDM avant d'entrer au domicile
- Garder en tout temps une distance de 2 mètres avec les occupants et leur communiquer la directive.
- Faire regrouper les personnes qui ne sont pas essentielles à l'intervention dans une pièce fermée qui ne sera pas visitée par le travailleur
- Durant la visite, adopter les précautions de base pour l'HDM et l'hygiène respiratoire (ex.: tousser dans le coude)
- Demander à ce que les portes et les lumières soient ouvertes par un habitant des lieux, minimiser les contacts avec les objets et les surfaces du logement
- Si les surfaces et objets du logement doivent être manipulés de façon significative durant la visite, le port de gants est recommandé. Il est impératif d'effectuer un lavage adéquat des mains dès leur retrait
- Porter un masque de procédure en tout temps, et une protection oculaire si impossible de maintenir une distanciation de 2 mètre avec les personnes présentes. N.B.: Le masque peut être porté pour une durée de 4h maximum en continu. Le jeter après ce délai.
- **L'usager doit avoir un couvre-visage si asymptomatique ou un masque de procédure si symptomatique**

Au moins une personne dans le domicile a des symptômes compatibles avec la COVID-19 ou un facteur de risque élevé

OUI

NON

Suivre les recommandations mentionnées ci-haut et ajouter celles-ci :

- Utiliser une jaquette, gant, masque de procédure ainsi qu'une protection oculaire
- Au début de la visite : demander à la personne à risque de s'isoler dans une pièce fermée
- Si la personne est à risque ou COVID positif et qu'elle ne peut s'isoler ou doit interagir avec le travailleur, elle doit mettre un masque de procédure OU se couvrir la bouche et le nez avec un linge propre et se laver les mains

Pour récupération (attendre la levée de l'isolement)

- Nettoyer le matériel récupéré avec une lingette désinfectante
- Mettre le matériel récupéré dans un sac de plastique (si possible)

Pour livraison

- Installer le matériel à l'endroit prévu
- Ne pas entrer en contact avec les objets et les surfaces

Suivre les recommandations mentionnées ci-haut

Pour récupération

- Nettoyer le matériel récupéré avec une lingette désinfectante
- Mettre le matériel récupéré dans un sac de plastique (si possible)

Pour livraison

- Installer le matériel à l'endroit prévu
- Ne pas entrer en contacts à les objets et surfaces. Si risque de le faire, mettre une jaquette

APRÈS LA VISITE

- Quitter le logement en ouvrant la poignée de porte avec un papier essuie-tout ou demander à l'usager d'ouvrir la porte
- Si des équipements de protection individuelle ont été portés, les retirer après être sorti du logement dans l'ordre suivant : gants + HDM; blouse + HDM. Les mettre dans un sac refermable et les jeter au domicile du client **ou à la chambre si en RI/RPA**
- Retirer la protection oculaire, se laver les mains, mettre des gants, nettoyer la protection oculaire, retirer les gants, se laver les mains, mettre la protection oculaire dans un contenant prévu à cette fin
- Désinfecter l'équipement amené dans le domicile, incluant le téléphone cellulaire, avec un produit reconnu efficace.

Échec des mesures de protection

- Si le travailleur pense avoir eu un contact significatif avec une personne du domicile qui présente des symptômes compatibles avec la COVID-19, il doit aviser son gestionnaire qui procédera à une évaluation de la situation et déterminera si un isolement à domicile du travailleur est indiqué
- Lors d'un contact avec un cas confirmé, se référer au document « Évaluation du niveau de risque d'exposition des travailleurs de la santé lors de soins à un cas confirmé »

* Hygiène des mains (HDM) : se laver les mains soit à l'eau tiède avec du savon pendant 20 secondes ou avec un gel à base d'alcool

Source : INSPQ, Recommandations intérimaires à l'intention des travailleurs effectuant des visites à domicile (hors du domaine de la santé) (27 mars 2020)